BUREAU DE SANTÉ.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Gus. A. Mathews à Catherine Felter McConnel, Chas. Wallace à Rosina Wilson, Isiah Kelly à Thérèse Ridley, Martin Thompson à Emma Westley, S.Cusimano à Blanche Mandot, Alex Boadley à Noémie Scypion, Jas. A. Lewis à Edna Saunderlin, J. T. Russ à Norma A. Thompson.

NAISSANCES.

Mme Sidney F. Gras, une fille; John F. Lee, une fille; Walter E Smith, une fille; E. C. Nebel, un garçon; Vve A. Gardner, un garçon; Edw. Miller, une fille; Conrad B. Camp, une fille; Joseph G. Becker, un garçon; Jean Marie Reynaud, une fille; Geo. J. Tusson, une fille.

DECES.

Mme Eléonore Sigur, 72 ans, 224- Magasin; John McAuliffe Sr, 44 ans, 1122 St-Thomas; Nicolo Gennaro, 73 ans, 1432 Baronne; Louis Reeg, 38 ans, 2509 Chartres; Mme M. A. Hunter, —, 129 University Place; Sarah Forrest, 29 ans, 923 Adams; Andrew Jackson, 62 ans, Gulfport, Miss.; Alice Poché, 26 ans, 1738 Bourbon; Joseph Cicero, 2 jours, 615 Hôpital; Vve Winnifred Gallagher, 72 ans, Hôtel-Dieu; Vve Arabella H. Hubert, 67 ans, 5525 Camp; W. A. Woodward, 56 ans, Hôpital de Charité; Alcide V. Deffrey, 8 mois, Asile de St. Vincent de Paul; Jefferson Butler, 50 ans, 1116 Constance.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Successions ouvertes:

Jacob Mehrer, Hy M. Verlander, Octave Mequet, Bentura Prat, John J. Losch.

Thos G. King vs James M. Conner, procès exécutif de $3850.

C. Alexander vs J. E. Comeaux, réclamation de $106 50.

Commercial Germania Trust & Savings Bank vs Jos Ostermann, réclamation de $157 81.

A. C. Jacobs et al vs Mme A. G. Jacobs et als, demande de partage.

John J. McCarthy vs N. O. Railway & Light Co., action en dommages de $10,000.

Elizabeth H. Gies vs Daniel Broderick, séparation de corps et de biens.

Annie Ringe Pintado vs Joseph Pintado, demande de divorce.

John Munford vs Joseph Lala, réclamation de $139.80 sur des billets.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:

Louis E. Seitz, vol; Walter De Silva, témoin à charge.

Condamnations:

Irène Wiley, John Akens, larcin, 6 mois de prison; Geo. Johnson, larcin, P. J. Jallaus, actes de violence, Thos Dunkins, blessure, 60 jours de prison; Vickey Hayes, actes de violence, $10 d'amende ou 30 jours de prison.

Acquittés:

Jos W. West, violation de la loi du dimanche; John Vaughn, John Wyman, homicide; Charlotte Johnson, attaque à main armée; Léon Quillon, homicide; Patrick Hines, blessure.

LE PROCES DE WOLF ET LIPS.

POURSUITE ABANDONNÉE.

Le procès d'Abraham J. Wolf et de Julius Lips, les deux négociants accusés d'être les auteurs responsables de l'incendie qui, le 30 août dernier, a détruit le carré de maisons borné par les rues Chartres, Decatur, Bienville et Iberville, a commencé hier matin devant la cour criminelle présidée par le juge Baker.

La poursuite est dirigée par l'attorney de district St-Clair Adams qui est secondé par le colonel John P. Sullivan et l'assistant-avocat de district A. D. Henriques.

Les deux inculpés sont défendus par M. Lionel Adams et le juge Henry L. Lazarus.

Le nombre des témoins cités par la poursuite et la défense est très élevé.

Toute la base de l'accusation repose sur les affirmations de John Eckert, un jeune homme de 18 ans, qui à l'époque de l'incendie était employé dans le magasin des deux accusés.

Eckert prétend que ses patrons lui ont offert à diverses reprises une somme de $1,000 pour mettre le feu au magasin.

Lors de sa déposition préliminaire il avait franchement admis avoir mis le feu à la maison dans l'après-midi du 30 août, afin d'obtenir la récompense qui lui avait été offerte.

Le jury dont la formation a été très rapide est composé comme suit: MM. Frank Charleville; Benjamin Edwards; Warren Cashon; E. H. Corkery; J. P. De Bergue; Edward R. Aitkin, Gustave Seidel, John Surgi, George E. Murray, Joseph M. Vallee, Fernand Casbergue et Joseph R. Cavalier.

Eckert est le premier témoin appelé à la barre; sa déposition est faite d'une voix ferme et avec une grande assurance.

Il déclare que le samedi qui a précédé l'incendie M. Lips l'a accosté dans le bâtiment et lui a donné rendez-vous pour le lendemain matin.

Le dimanche matin, au moment où Eckert rencontrait Lips devant le Central Glass Store, ce dernier lui dit qu'ils allaient vendre leurs marchandises à une compagnie d'assurances et lui offrit une somme de 1,000 s'il voulait se charger de mettre le feu au magasin.

Le témoin déclare qu'il y consentit et que l'après-midi il revint dans le magasin. Au second étage il découvrit des chiffons et du pétrole, et après les avoir amoncelé dans un endroit convenable y appliqua une allumette.

Eckert déclare qu'il eut tout juste le temps de quitter le bâtiment pour échapper aux flammes.

Il se rendit ensuite au domicile de son frère où il resta jusqu'à 4 heures, puis, poussé par la curiosité il retourna dans la rue de Chartres pour assister aux progrès de l'incendie. Là il rencontra Lips qui lui fit certaines recommandations au sujet des questions qui pourraient lui être éventuellement posées.

Eckert déclare en outre que le jour avant l'incendie la plupart des marchandises qui se trouvaient dans le magasin avaient été enlevees et que le bâtiment était presque vide.

Le témoin est ensuite soumis à un contre-interrogatoire serré par M. Lionel Adams, avocat de la défense. Il se trouble fréquemment et rétracte certaines de ses affirmations.

A l'issue de ce contre-interrogatoire l'audience est levée pour être reprise à deux heures de l'après midi.

A la reprise de l'audience, le témoin Eckert s'étant contredit à plusieurs reprises l'avocat de district a abandonné la poursuite jugeant qu'il ne pouvait prouver la culpabilité des accusés.

Il a en conséquence demandé au jury de rendre un verdict négatif. Les accusés ont été aussitôt mis en liberté.

Devant la Cour Juvénile

Trois gamins âgés de 11 à 14 ans ont comparu hier matin devant le juge Wilson de la Cour Juvénile sous l'inculpation d'ivresse.

Les jeune délinquants sont: Andrew Paretti, domicilié 1030 rue Dauphine; Joseph Ediello, 735 rue St-Philippe et Paul Roznava, 810 St-Philippe.

Ils ont été arrêtés mercredi soir à l'angle de la rue Decatur et de l'Avenue Esplanade en complet état d'ivresse.

En attendant leur mise en jugement qui a été fixée à aujourd hui, les trois jeunes ivrognes ont été remis aux soins de M. Agnew.

L'ex-agent de police August Conrad a aussi comparu hier matin sous l'accusation d'avoir maltraité un enfant de couleur.

Conrad a plaidé non-coupable et a été placé sous 250 dollars de caution.

Le procès de Duplantier est renvoyé.

Le procès de Gustave Duplantier, accusé d'avoir tué le cafetier Ben Loup, qui devait commencer hier devant la Cour Criminelle, a été renvoyé à une date indéterminée, à la requête de l'avocat de district.

Les avocats de la défense n'ayant soulevé aucune objection, le juge a fait droit à cette requête.

Duplantier sera mis en jugement devant la Section B. de la Cour criminelle.

Tentative de suicide.

Mme Frank Teal, une femme de 34 ans demeurant avec son mari et deux enfants rue Canal, 1554, a attenté à ses jours hier après-midi un peu avant quatre heures en absorbant une dose d'acide carbolique. Elle a été transportée à l'hôpital dans un état critique. On ignore la cause de sa funeste détermination.

Ferina et Bruno sont renvoyés devant la Cour criminelle.

Vincent Ferina et Mencione Bruno, les italiens accusés de vol avec effraction et de résistance aux agents, ont comparu, hier matin, en audience préliminaire devant le juge Skinner. Après avoir entendu la déposition de divers témoins le juge a ordonné que les deux inculpés fussent renvoyés devant la Cour criminelle et a fixé leur caution à 2,000 dollars chacun.

Les détectives Ford et Brewer qui ont arrêtés les deux voleurs et sur lesquels pesait une accusation d'homicide, ont été acquittés par le juge Skinner qui les a vivement complimentés sur leur zèle et leur courage.

Le jury ne parvient pas à s'entendre.

Le jury chargé de statuer sur le sort de Frank Pusitaro, l'Italien accusé de meurtre, après être resté en délibération toute la nuit, a annoncé hier matin, à 9:30 heures, qu'il ne parvenait pas à s'entendre et a en conséquence eté licencié par le juge Chrétien.

Huit jurés étaient en faveur d'un acquittement et les quatre autres en faveur d'une condamnation.

M. Generelly, le défenseur de Pusitaro, a immédiatement annoncé à la cour qu'il demanderait la mise en liberté de son client sous caution.

Mors aux dents.

Un cheval attelé à une voiture dans laquelle se trouvait Mme Clapp, domiciliée rue Promière 1239, a pris le mors aux dents hier après-midi et a versé le véhicule à l'angle des rues St Charles et State. Mme Clapp, jetée à terre, a été blessée au visage. Geo. Bowie, le cocher, a également été blessé.

La voiture, appartenant à Johnson et Cie; a subi des avaries d'environ $50.

Mort subite.

Mme Catherine Bublin, âgée de 75 ans, a été trouvée morte dans son lit en sa demeure rue Barthelmew 1224, hier matin, vers neuf heures et demie. Le coroner a fait la levée du corps et a constaté que la mort avait été causée par une attaque d'asthme.

Autre mort subite.

Henry Harris, un homme de couleur âgé de 34 ans, est mort subitement en sa demeure rue Baronne 737 hier matin à trois heures et demie. Le coroner a constaté que la mort avait été causée par une indigestion aigue.

Ventes inscrites au bureau d'aliénations.

Crescent City Bld'g & Hom'd Ass'n à Hy L. Zander, un terrain, Remparts, Dumaine, Ste-Anne et St-Claude, $5000.

Irma Puissan et al à Wm Ross, deux terrains, 5me District, sur Puissan Tract, rue Commune, $150.

Veuve Benj. A. Van Pelt à Sam'l H. Meyer, une portion, Perrier, Constance, Prytanée et Gen'l Taylor, $900.

Dixie Hom'd Ass'n à Robt F. Askew, deux terrains, Solomon, Banks, Baudin et Hennessey, $4500.

Mme Alexina McBurney à Jules Domecq, deux terrains, Canal, Derbigny, Roman et Cleveland, $8100.

Mlle Elizabeth E. M. D. Howcott à Nathan Cohen et al, 2 portions, Miro, Galvez, Erato, Thalie, $5000.

Geo Mansterman à Louis Kohlmann, lot, Opelousas, Olivier, Verret, Evelina, $1625.

Jacob Martin et al à Albert A. Heckmann, lot, Prieur, Bourbon, St-Antoine, Johnson, $1100.

Leon August à Michael J. Walsh, terrain, Philip, Chippewa, Sorapa-ru et St. Thomas, $3175.

Mlle Marie Bases à Edgar E. Maccari, portion Robertson, Esplanade, Claiborne et Bayou Road, $3000.

Mme Jno. Isemann au Phœnix B. & L. Ass'n, 2 terrains, Foucher, Dryades, Rempart et Delachaise, $3250.

Succ. Jno. E. Pierce à John Erie Pierce, terrain, Miro, Orleans, St. Ann et Galvez, $1525.

Le même au même, 2 terrains, Canal, David, Salomon et Douane, $4400.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

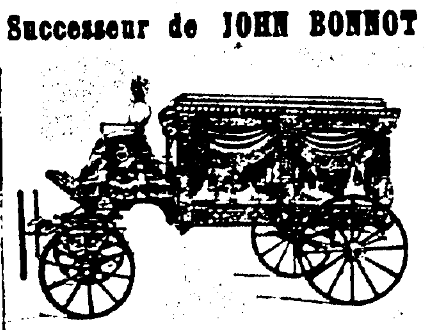

Entrepreneur de pompes funèbres

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. — B. ADER, Vice-Président. — EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Nd Remparts

PHONE, HEMLOCK.......... 408

PHONE HEMLOCK 282.

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray)

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 8 mars 1909, de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Arnaud Ramar, No 88,061, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hemécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850 par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 20 dans l'ilet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon), St Antoine, Livingston ou (Mandoline) et Pélopidas, les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 35 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Bagatelle (maintenant Bourbon) sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Bagatelle et Pélopidas. Le lot No 20 est contigu aux lots numéros 1, 2, 3, 4 et 5 dans le fond, mesurant 40 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Pélopidas sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par Arnaud Ramar de la "Pontchartrain Rail Road Company" d'après un acte pardevant A. A. Baudouin, notaire, daté du 3 décembre 1850, enregistré dans le Livre des Transferts No 52, folio 304, près du Chemin Gentilly et de la rue Champs-Elysées.

Conditions — Comptant. L'acquéreur doit payer les taxes de 1909, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains Eligibles Pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1909, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans la Succession de André Cuisint, No 88,062, a propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés sur un plan particulier, dressé par L. J. Pilié, voyer, le 5 août 1836, par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet 1385 [autrefois l'ilet No 184 du faubourg Franklin], borné par les rues Franklin, Painters, Magistrate [maintenant Dorgenois] et Law, et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes; lots Nos 2, 3 et 4 chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Dans une section qui s'améliore.

Acquis par André Cuisint par achat de Théodule Drouet d'après un acte pardevant G. Le Gardeur, notaire, daté du 12 août 1836, enregistré dans le livre des transferts 19, folio 644.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1909, 20 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, avocats.

7 mars—7 14 21 28—avril 1 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Dominick A. Cirino.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,113—Division B — Attendu que Mme Nancy Russo, veuve de Dominick A. Cirino, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominick A. Cirino, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John J. McCloskey, avocat.

24 mars—24 29—av 2

Succession de L. Theodore Berg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,864—Division C — Attendu que Charles Berg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu L. Theodore Berg, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat.

19 mars—19 23 28

AMUSEMENTS

TULANE CE SOIR à 8:15. Seule Matinee Samedi, à 2 heures.

PRIX......................50c à $1 50.

CHARLES FROHMAN Présente

FRANK DANIELS

Dans l'Incident Musical Hollandais

HOOK OF HOLLAND

Semaine prochaine — Nat Goodwin—Edna Goodrich.

23mars—5f

Orpheum THEATRE Phone M. 333

FRANKLYN UNDERWOOD & CO.
TROIS FRERES MOSHER.
WARREN & BLANCHARD.
LES GRASSYS.
OLLIE YOUNG & FRERES
LES MOZARTS.
TOM MAHONEY.
KINODROME.

23mars—5f

GREENWALL THEATRE.

Henry Greenwall, Directeur

Chales Robinson And His Night Owls.

Dim. Mat. 28 mars, The Jersey Lilies.

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-07

Bureaux ouverts au public de 9 heures à 2 heures.

AVIS.

Renseignements demandés sur:

Lucien Laporte, jardinier (de Rabastens de Bigorre).

Recherché dans un intérêt de famille:

Joseph Cazenave.

Famille de Nicholas Kieffer.

Eugène Bouleis (Vacherie, Sainte-Jeanne).

Documents à remettre à:

Georges Jeager

Eloi Justin Justou

oct—1905

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques terrains pour bâtir,

Près des grands parcs que l'on développe et lignes de chars électriques projetées.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W.A. Kernaghan, encanteur. Bureau 339 rue Carondelet — JEUDI, le 15 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mars 1909 de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de Lewis St. John, No 88,307, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés sur un plan par Allen D'Hemécourt, voyer, daté du 23 novembre 1850, et déposé chez A. A. Baudoin, notaire, comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'ilet No 2540 [autrefois l'ilet No 85] borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Beauregard et Manuel, lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit: Le lot No 1 est d'une forme irrégulière et mesure 83 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Manuel, 88 pieds, 6 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2 et 121 pieds 6 pouces sur l'autre ligne. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, sur une profondeur de 88 pieds 6 pouces. Le lot No 5 formant le coin des rues Marigny et Manuel.

Acquis par Lewis St John par achat de la Pontchartrain Railroad Co., par acte pardevant A. A. Baudoin, notaire, daté du 11 mai 1852, enregistré dans le livre des transferts 55, folio 587.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer les taxes de 1909. 20 pour cent au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 mars—14 21 28—av 4 11 15

AMUSEMENTS

Crescent TO-NIGHT MATS Tues. Thurs. Sat.

PRIX: Soirs..........15c, 25c, 50c, 75c / Matinées..........15c, 25c, 35c

Jos. M. Gaites présente le plus grand succès de Geo. M. Cohan

LITTLE JOHNNY JONES

William Keough comme "The Unknown"

Semaine prochaine - Lew Dockstader's Minstrels.

23mars—5f

RAFRAICHI A L'AIR GLACE.

BLANEY'S LYRIC THEATRE

Où le public se rend cette saison.

TELEPHONEZ MAIN 166.

The Card King of the Coast.

Présentant les Artistes de la Saison.

TOUS LES SOIRS.

Matinées Dim., Lun., Ven. et Sam. à 2.

PRIX: Soirs..........10, 20, 30 et 50c / Matinées..........10, 20 et 30c

10c--SHUBERT Spectacle Continue de 12:30 à 10:30 p. m. Chaque Jour.

Grand Divertissement de Tableaux —DE— O. T. CRAWFORD.

Changement de Tableaux les Dimanches et Jeudis.

Chaque Représentation dure Plus d'une heure.

RESTAURANT HENRI IV

Et Bureau de Placement

132 Passage de la Bourse,

[Nouvelle-Orléans.

Table d'Hôte à 6 heures P. M.

Spécialités—Garbure, Boudin, Sandiches à la Béarnaise et Beefsteak aux Archois

Lunch et Repas à Toutes Heures à Prix Modérés.

Logement: Chambres 25 Sous.

SYLVAIN VIDALAT, Prop.

PHONE MAIN 1985.

4 mars—3m

Les Repas Que Votre Mère Appréciait,

étaient exactement ceux que vous trouverez au Restaurant et dans la Salle à Manger sur le Plan Américain du NOUVEL HOTEL ST-CHARLES. Aucune ville au Monde n'a accès aux marchés comme la Nouvelle-Orléans, et aucun Hôtel dans le Pays ne tire profit et ne sert de tout ce qui se trouve dans les marchés du Monde entier, comme le fait le NOUVEL HOTEL ST-CHARLES. Nous servons de tout ce qui est en vente et le saisons outre comme vous le désirez.

Nous accordons une attention spéciale aux repas après les parties de théâtre et aux Déjeuners et Diners de Noces. Musique de 12 à 2 p. m. et de 6 à 11:30 p. m. Notre Jardin de Palmiers, l'endroit où l'on peut mieux se reposer, et unique en son genre au Sud est à votre disposition.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA SAVOIE, 25 mars.
*LA TOURAINE, 1er avril.
*LA LORRAINE, 8 avril.
*LA PROVENCE, 15 avril.
*LA SAVOIE, 22 avril.
*LA TOURAINE, 29 avril.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.

*Vapeurs à double hélices.

Départ extra:

Nouveau S S. CHICAGO, à double hélice, 27 mars.

Deuxième et troisième classe seulement.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE.

S. S. ST-LAURENT, 10 avril.
S. S. VIRGINIE, 10 mai.

Passage de Première Classe..........$80.00
Passage d'Entrepont..........$30.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud No 802 rue Commune, bâtisse Hennen.

1er mars—1an

---

lentement sur son visage dévasté.

—Vous me sauvez, monsieur.... Comment vous dire ma reconnaissance? Mais vous vous exposez.... Les chiens sont là .... Ce sont des bêtes affreuses!

—Ils sont à la chaîne, madame.

Elle le regardait, troublée, avec une involontaire curiosité; elle ne retrouvait plus le visage de Plumpish sur celui de Cockley. Il sourit:

—C'est bien moi, madame.... Et je ne suis jamais plus moi-même que sous ces traits.

Elle passa les mains sur ses tempes, et d'un air de souffrance lasse:

—C'est vrai, ma mémoire est affaiblie, ma raison trébuche par moments. Je me souviens; excusez moi, monsieur......

Cockley s'inclina, prêta l'oreille et tout à coup éteignit brusquement l'électricité.

—Chut!.... fit-il.

Il y eut une longue minute d'anxiété, cruelle pour madame de Morailles, dont le cœur battait si fort qu'il lui semblait qu'on allait l'entendre.

—Non, rien, dit Cockley. J'avais cru entendre.... Et surtout j'avais cru voir dans l'hôtel du docteur comme une imperceptible lueur qui se promenait.

"C'est sans doute ce reflet de lune sur la petite serre. Les douze minutes sont écoulées. Donnez-moi la main que je vous guide. Sortons sans bruit et quoi qu'il arrive, pas un mot, pas un cri!

Il sentit qu'elle frissonnait, mais elle se raidit de toute son énergie.

Ils longèrent le mur, et comme ils arrivaient devant la porte de communication, une ombre brusque sortit de derrière un sycomore géant.

Un homme armé d'un revolver, dont la lune éclairait en plein le visage:

Huchsette! Le fou!

Il ricanait d'une manière affreuse; on discernait le blanc de ses yeux et de ses dents. Il barrait le passage.

Cockley lui dit très bas, d'une voix impérieuse:

—A genoux, malheureux, ne vois-tu pas que c'est la princesse Didjem qui est descendue d'un nuage pour venir te chercher?

—Oh! princesse!.... soupira le fou, en se prosternant devant madame de Morailles terrifiée, pardonnez à votre humble esclave......

Il laissa tomber son revolver, que Cockley, prompt comme l'éclair, confisqua en lui disant:

—La princesse va te donner audience dans la salle du trône: le grand mufti va venir te chercher. Reste à genoux comme tu le dois.

—Oui, oui, murmura Huchsette, extasié, en frappant la terre de son front. Oh! Didjem, perle de l'Orient, rose de l'aurore!......

Cockley avait ouvert la porte, il poussa madame de Morailles dans le passage, la suivit et referma.

Par la lueur lunaire d'une fenêtre grillée dans l'office, ils se regardèrent et n'eurent aucune envie de sourire.

—Par ici, souffla Cockley.

Il fourragea sans bruit la serrure de la porte du couloir, l'ouvrit et poussa. La porte ne céda point.

S'était-il trompé? Avait-il tourné la clef à faux? Non, la porte devait s'ouvrir. Elle résistait. Il s'arc bouta de toutes ses forces. Elle ne céda point.

Cockley eut un grondement de rage indicible.

Prisonniers!

Enfermés du côté de la sortie et menacés s'ils rentraient dans le parc par le fou!

—Qu'a-t-il pu a ariver à cette porte maudite? murmura Cockley consterné.

Et de nouveau, il essaya de l'enfoncer; elle tint bon.

Tout à coup, il se frappa la tête avec désespoir.

Triple idiot! Le verrou!

Il y avait un verrou. Il le savait. Mais ce verrou ne se tirait jamais, car il était très dur, et Orux le lui avait dit lui-même.

"Vous pensez bien, mon cher, que ces deux portes fermées assurent suffisamment ma sécurité, surtout quand Groot m'a remis les clefs au complet."

Qui donc venait de tirer ce verrou? Groot peut être, tout à l'heure?

Non, ce n'était pas Groot; mais il était seulement la cause indirecte de l'accident.

Graot n'avait pas la légèreté d'un sylphe, mais le poids de l'éléphant. Bien qu'il circulât en chaussons de feutre, au moment de son retour, le docteur Orux s'était réveillé et avait été saisi d'une sueur froide.

Quelqu'un avait marché en bas?

Si c'était Huchsette?

La perspective d'être égorgé par le Commodore ne lui disait absolument rien.

Il se levait, et armé d'une canne à épée, une lampe en main, descendait dans l'antichambre.

Rien ne lui apparut suspect. Les portes sur le perron et l'entrée de service, fermées. La porte sur l'office, fermée aussi.

Mais Orux avait vu ce verrou ouvert. Trop de précautions valent mieux que pas assez

Tirant la langue dans son effort, se meurtrissant les doigts, il avait réussi à pousser le verrou.

Puis il était remonté se coucher.

Cockley se grattait la tête, ce qui chez lui était signe d'un embarras profond. Il sortit de sa poche le revolver de Huchsette, puis le remit.

—Non pas de sang.... ni de bruit....

Il dit à madame de Morailles:

—Vous allez rester ici, où vous ne risquez rien....

D'une main de fer, la jeune femme se cramponnait à lui:

—Non, non, ne me laissez pas seule!....

—Dans trois minutes je serai là.... Ne craignez rien, encore une fois....

—Mais ce fou?....

—Laissez-moi faire....

Cockley, prudemment, ouvrit la porte de l'office, puis celle de communication derrière laquelle se trouvait le Commodore prosterné qui, levant le front et le rejetant contre terre, psalmodiait:

—Allah! Allah!

—Lève-toi, dit Cockley. La princesse daigne visiter ton pavillon. Elle t'y attend, viens...

Une fois là, il comptait bien verrouiller Huchsette. Le fou leva au ciel un regard transporté et fit mine d'accompagner Cockley.... Mais ils n'avaient pas fait cinq pas, que Huchsette, traîtreusement, se jetait sur lui et le prenant à la gorge l'étranglait.

—Chien maudit, "rouma" impur, je ne suis pas dupe de tes sortilèges! Tu es mon rival, l'odieux prince Messour, et tu vas mourir!

Huchsette possédait une force vertigineuse; Cockley avait pour lui une souplesse exercée et des bras d'acier; de plus il pratiquait le jiu jitsu, il avait tombé plus d'un bandit herculéen; mais l'attaque imprévu du Commodore lui avait coupé la respiration.

Il lutta, comme un homme qui défend sa vie, un coup de poing entre les yeux l'aveugla, il se sentit chanceler, il allait être le plus faible, il était perdu.

Mais Huchsette, s'élançant avec une nouvelle vigueur, glissa de tout son long. Cockley reprit le dessus. A trois pas d'eux miroitait l'eau noire d'un bassin, Cockley alors n'eut plus qu'une idée: vite, un croc-en-jambes, une prise de taille et un retournement d'épaules, Huchsette baignait la tête dans l'eau, suffoquait, râlait, perdait contenance.

Il le retira, le rejeta inerte sur le sol.

Maintenant, à madame de Morailles!

Cockley retourna à l'office et ne la trouva pas. Il se demanda s'il allait devenir fou? Tout était fermé. Comment aurait-elle pu disparaître.

Son pied heurta un petit soulier. La marquise gisait, évanouie, derrière la porte qui en s'ouvrant la masquait.

Il courut au bassin, y trempa son mouchoir, Huchsette ne bougeait pas. Mort sans doute, je pauvre diable! Mais quoi, Cockley était en état de légitime défense, et puis vraiment il avait autre chose à faire qu'à donner des soins aux fous en ce moment. La fraîcheur du mouchoir posé sur son front et ses joues ranima la marquise.

—Venez, dit Cockley, appuyez-vous sur moi.

Trébuchant de faiblesse, elle se força à le suivre.

Il l'entraîna le long du mur. S'il avait une échelle! Mais il n'en connaissait pas d'assez haute dans les communs.... Un dernier espoir: s'enfuir par la maison de santé: elle n'avait point de sortie sur la rue qu'une petite porte réservée aux fournisseurs. Mais le gardien de nuit couchait en travers.

Restaient les fenêtres, elles étaient grillées.

Une seule ressource, bâillonner le gardien dans son sommeil, le ligotter, le contraindre à donner la clef de la porte qu'il gardait.

Par une fatalité, Cockley avait toutes les clefs sauf celle-là: on n'avait pu la lui livrer à temps.

Une lutte, alors? Un nouveau corps à corps!

Ma foi, il n'y avait pas d'autre moyen. Tant pis! Coûte que coûte, il fallait sortir de là!

A pas de loup, précédent madame de Morailles qui tremblait comme la feuille, Cockley s'avança avec elle; il passa par l'épicerie, qui exhalait une odeur de hareng, puis le long des cuisines, d'où venait un relent de vaisselle.

A continuer.